

ECOLE SAINT JOSEPH - Grille tarifaire année scolaire 2025-2026

Vous pouvez précalculer vos frais annuels

Contributions annuelles - en fonction des revenus du foyer

Catégorie 1* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	420.00 €
Catégorie 2* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	620.00 €
Catégorie 3* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	748.00 €
Catégorie 4* : si revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	882.00 €

** En fonction du revenu fiscal de référence de votre foyer tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition*

Remise fratries- **Aîné** : tarif plein / **2^{ème} enfant** : -20 % / **3^{ème} enfant** : -30 % / **à partir du 4^{ème} enfant** : - 40 %

+ Autres frais annuels facturés à chaque enfant

Budget cartable- fournitures scolaires	75.00 €
Budget Sport -Culture	70.00 €
Anglais - maternelle	169.00 €
Anglais - primaire	308.00 €

+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes :

Cotisations diocésaines	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	63.25€
Cotisation UGSEL Maternelle	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	4.70€
Cotisation UGSEL Primaire	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	5.70€
Cotisation APEL	conseillée, <i>facturée uniquement à l'aîné</i>	22.00 €
+ Assurance individuelle accident	facultative, Mutuelle Saint Christophe	11.50 €

Services périscolaires - environ 144 jours scolaires

Garderie du matin (de 7h30 à 8h30) - forfait annuel	205.00 €
Etude – garderie du soir (de 16h30-18h30) - forfait annuel	431.00 €
Etude ou garderie à l'unité - fréquentation occasionnelle – (factures mensuelles)	6.15€/séance

Restaurant scolaire- environ 144 jours scolaires

Fréquentation régulière au moins une fois /semaine à jour fixe	6.50 €
Fréquentation occasionnelle avec réservation	6.80 €
Panier repas – en cas de PAI	2.50 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances d'octobre à juillet inclus par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire et garderies à l'unité est indépendant. Uniquement les repas commandés dans le mois et les séances d'études unitaires sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Votre interlocuteur pour le dossier financier est
Madame Aurélie Pottier – comptabilité des familles
04.50.09.19.65 ou [messagerie EcoleDirecte](#)